



Charte des jardinières potagères de la Ville de Bagneux

En favorisant les relations entre habitants, la jardinière partagée met l'accent sur l'éducation et la création de liens sociaux intergénérationnels et interculturels. De plus elle participe à l'embellissement du quartier.

D'un point de vue écologique, la jardinière partagée est à la fois un terrain d'expérimentation pour la pratique biologique, un moyen de préserver la biodiversité en milieu urbain et d'augmenter la présence végétale en ville. Lieu de tranquillité, de convivialité et d'échanges, il contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La présente charte a pour objectif d'établir les pratiques relatives à l'utilisation des jardinières situées sur le territoire de Bagneux. Elle fixe les règles générales entre la Ville de Bagneux et les conseils de quartiers en charge de la mise en place et de la gestion des jardinières.

1. Convivialité

Avec pour objectif de créer du lien social, il est recommandé d'organiser un événement public par saison de jardinage en associant la plus grande diversité d'habitants (centres sociaux et culturels, Maison de l'Insertion, associations, conseils de quartier, amicales de locataires, etc). L'accent est également mis sur l'éducation des plus jeunes aux principes du jardinage en ville. Ces moments de sensibilisation peuvent être envisagés aussi bien sur du temps périscolaire que scolaire.

2. Communication

Afin de faire connaître son activité et pour initier de nouveaux habitants, il est demandé d'afficher de manière visible le nom de l'initiateur (conseil de quartier Centre), les activités proposées, les prochaines dates à retenir et la présente charte.

Contact : compospoules.bagneux@gmail.com

3. Fonctionnement

Les règles de fonctionnement sont simples, réduites et acceptées par toute personne, membre ou non du conseil de quartier.

Ces règles doivent avoir pour fondement le respect du travail réalisé, la propreté du lieu et la tranquillité des riverains.

A savoir :

- maintenir le lieu propre et en bon état,

- exiger une gestion écologique du site (interdire l'utilisation de produits phytosanitaires, les pesticides et les engrais chimiques, limiter le gaspillage de l'eau en utilisant le récupérateur d'eau de pluie, développer le compostage de proximité, planter des essences adaptées au sol et au climat...),
 - mener des activités sans causer de gêne au voisinage,
 - porter une attention particulière au choix des plantes cultivées,
 - favoriser la biodiversité et prendre en compte la présence de prédateurs naturels alliés des jardiniers,
 - être attentif à l'embellissement du lieu
- Pendant les périodes de vacances, toutes les bonnes volontés sont appréciées pour maintenir le lieu en vie

4. Evaluation

Une évaluation qualitative synthétique du projet sera produite chaque année.